

Formiris soutient les projets de formation à l'initiative des établissements :

- En proposant conseil et accompagnement dans l'élaboration des projets
- En apportant une aide financière conséquente sur son budget territorial

Tout projet de formation est recevable...

Le montant du financement de Formiris sera proposé par notre CTFP, au regard des points suivants :

- **Comment a été conçu le projet de formation :** participation des enseignants à la construction du projet, entretiens, groupes de travail ou de pilotage, appel au conseil...
- **Quelles actions, quels aménagements sont envisagés dans l'établissement pour accompagner la formation et contribuer à atteindre les objectifs ?**
- **Comment l'établissement intègre-t-il l'évaluation de la formation dans sa démarche de projet :** indicateurs de réussite, évaluation à chaud, en différé....
- **Le financement Formiris sera au maximum de 1200 €/jour tous frais compris dans la limite de 2 jours. Tout dépassement sera à la charge directe du (ou des) établissements. Le crédit de référence financera exclusivement les demandes individuelles de formation.**

... en respectant quelques règles

- ✚ La durée globale de la formation doit être de 6 heures au minimum
- ✚ La formation devra concerner au minimum 10 enseignants. En cas de difficulté à recueillir le nombre requis, le Chef d'établissement devra contacter son conseiller Formiris afin de trouver une solution ensemble.
- ✚ L'organisme de formation doit être déclaré auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) dont il dépend (Préfecture de Région) qui lui délivre un numéro de déclaration d'activité de prestataire de formation (qui n'est ni le code SIRET, ni le code SIREN, ni le code APE)
- ✚ Participation de personnels non enseignants à une formation : le chef d'établissement doit demander deux devis distincts à l'organisme de formation (un devis pour Formiris pour la formation des enseignants et un devis pour Opalia pour les personnels non-enseignants). Le devis pour Formiris sera à joindre au projet de formation.

Notre équipe est à votre écoute pour vous aider à concevoir vos projets

Contactez-nous au 09 88 77 27 40

Ou directement vos conseillers Formiris :

- ✚ Pour l'académie de Clermont-Ferrand :
 - Agnès Ravoux - a.ravoux@formiris.org
- ✚ Pour l'académie de Lyon :
 - Alexandra BRUNNER- abrunner@formiris.org
- ✚ Pour l'Ardèche et la Drôme :
 - Julie ACHARD - jachard@formiris.org
- ✚ Pour l'Isère, la Savoie et la Haute-Savoie :
 - Olivier Pellet - opellet@formiris.org

Formations collectives 2018-2019, pistes de réflexion

Dans le cadre du plan de formation 2018-2019 en Rhône-Alpes-Auvergne, les thèmes suivants nous semblent mériter une attention particulière. La liste ci-dessous n'est évidemment pas exhaustive...

- ❖ Les Réformes
- ❖ Le lien inter-cycles (CM-6^{ème}, collège-Lycée) à travers les langues ou le décrochage scolaire
- ❖ Le socle commun
- ❖ L'éducation au numérique, son intégration dans les pratiques pédagogiques
- ❖ Travailler autrement, enseigner autrement (démarches pédagogiques, les rythmes d'apprentissages...)
- ❖ Les projets européens
- ❖ Les besoins éducatifs particuliers, l'école inclusive
- ❖ La formation morale dans l'école catholique
- ❖ La question de l'intégration, la mixité sociale et religieuse, l'interculturel